Association Syndicale des Propriétaires du Domaine de Grandchamp
Autorisée par Arrêté Préfectoral du 20 Juin 1929

NOTE D'INFO N° 33 – JUIN 2017

Assemblée des propriétaires 2017

Une fois encore, et pour la deuxième année consécutive, l'assemblée des propriétaires du 29 mai n'a pu se tenir faute de quorum.

*

Ce 29 mai, à 20h40, il a fallu se résoudre à l'évidence, le nombre de voix des propriétaires présents ou représentés s'élevait à 382, alors que le quorum requis pour délibérer est de 451 voix. Dans ces conditions, le président Michel Bernard a tiré la conclusion que l'assemblée des propriétaires ne pouvait se tenir, obligeant à convoquer une nouvelle assemblée ultérieurement.

Cette situation est regrettable, elle entraîne des tâches supplémentaires d'organisation (ce qui n'est pas aisé, la salle de la municipalité étant rarement disponible) et double le coût de l'operation.

Elle traduit, de plus, ce qu'il faut bien qualifier de désintérêt pour la vie du Domaine de Grandchamp, d'une majorité de ses propriétaires.

La fin de ce message s'adresse à eux particulièrement.
Votre maison dans Grandchamp est sans doute une part importante de votre patrimoine. L'ASA a pour mission d'en préserver la valeur en veillant à la qualité de son environnement et à l'image du Domaine.
Vous avez, comme tout le monde, des préoccupations et des contraintes, mais votre interêt bien compris demande que vous consacriez à la vie de l'ASA et à son fonctionnement un minimum de temps. L'assemblée des propriétaires est le moment le plus important de la vie de l'ASA, vous vous devez d'y participer, soit physiquement, soit en vous faisant représenter.
Nous espérons vivement que vous entendrez cet appel.

Nouvelle Assemblée des Propriétaires

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

à 20h00

Salle Le Quai 3 - 3 quai Voltaire
78230 Le Pecq

Curage du ru - Projet de Budget Supplémentaire 2017

Le ru n'ayant pas été curé depuis 2001, il s'avère nécessaire de le curer. Afin de d'étaler l'impact financier auprès des riverains du ru, le syndicat a décidé d'étaler cette opération de curage en 3 fois. Il sera procédé au curage du bief 2 cette année et les biefs 3 et 4 dans les prochaines années.

La dépense relative à ce curage partiel n'étant pas prévue au budget primitif 2017, le syndicat a établi un projet de budget supplémentaire limité à cette seule dépense qui s'élève à la somme de 32626,00€ après appel d'offres. Un rôle spécifique sera établi (selon la base de répartition des dépenses pour l'entretien et le curage du ru votée par le syndicat le 04/07/12) correspondant à une redevance de 32626,00€.

Conformément aux dispositions réglementaires, le projet de budget supplémentaire sera déposé au secrétariat de l'ASA du 8 juin 2017 au 23 juin 2017 Un cahier sera ouvert pour recueillir pour vos observations éventuelles

DIGICODE : Portillon piétons de l'allée des Chasseurs

Nous vous avions indiqué dans la note d'info n°28 de décembre 2016 que le portillon de l'allée des Chasseurs ayant une nouvelle fois été vandalisé et la serrure à clé détruite, le syndicat avait décidé de réparer le portillon et de modifier le système d'ouverture/fermeture du portillon en y installant un ensemble digital.

Après consultation, étude des devis, sélection et commande, nous vous informons que :

Le nouveau système d'ouverture du portillon par digicode sera mis en place à partir du

Mardi 27 juin 2017

en remplacement de l'utilisation de la clé

Modalités de fonctionnement :

- ❑ La sortie du Domaine est en accès libre, la porte se referme automatiquement grâce à la mise en place d'un groom.
- ❑ L'entrée dans le Domaine s'effectue en tapant un code spécifique sur le clavier du digicode nouvellement installé.

Afin de préserver l'accès au Domaine, la communication du code ne sera faite qu'aux seuls propriétaires qui en feront la demande par mail au secrétariat

Lors de la modification du code, ces mêmes propriétaires pourront donc en être informés automatiquement.

Entretien de la voirie

En réponse à un appel d'offres lancé fin 2016, le syndicat a retenu la société Champion JR pour des travaux de voirie.

En substance :

- ❑ Colmatage des principaux trous formés (communément appelés nids-de-poule);
- ❑ Intervention sur des parties plus largement détériorées de la chaussée, notamment un affaissement sur une trentaine de mètres allée du moulin;
- ❑ Réduction de nombreuses difficultés de franchissement crées par des tassements au niveau de tranchées faites pour des interventions anciennes sur les différents réseaux;
- ❑ Traitement particulier du croisement allée du golf allée du tapis vert, allée du belvédère où un creusement majeur de la chaussée était observé;
- ❑ Reprise des fils d'eau quand l'étanchéité au niveau de la bordure de trottoir était par trop compromise;
- ❑ Réfection d'avaloirs dont la margelle avait été cassée par le passage de véhicules lourds;
- ❑ Pose de bornes en granit pour protéger les avaloirs précités ou sur le trottoir dans le virage en haut de l'allée du Golf qui est régulièrement « sauté par des véhicules » ;

Coût des travaux : 61.094€ TTC.

Le Syndicat